

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1564

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 47

I. – À l’alinéa 76, substituer au mot :

« agrégés »

le mot :

« agrégées ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« mentionnées au IV bis dudit article 54. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement apportant une modification rédactionnelle et une modification de précision.